

**ASSEMBLÉE NATIONALE**2 mai 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 515

présenté par  
M. Braouezec, Mme Jacquaint  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 7**

Dans la dernière phrase de l'alinéa 13 de cet article, substituer au nombre :

« six »

le nombre :

« douze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement s'interrogent sur la limitation à six mois concernant la recherche d'un travail. Cette limite fera en sorte que seuls les diplômés des écoles les plus prestigieuses, qui décrocheront facilement un premier emploi, puissent en bénéficier. Il est donc proposé de la fixer à douze mois.